

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 avril 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION LES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2018**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2018
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2018
 - 6.3 Adoption du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de mars 2018
- 7.2 Acte de tolérance - Empiètement d'une résidence dans une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 7.3 Autorisation à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à procéder au règlement d'emprunt 2018-001 relatif au financement des travaux supplémentaire afin de finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000 \$
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 345, rue Child
- 7.5 Refus d'un projet de rénovation pour une résidence située au 32-34, rue Court
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 153, rue Thornton
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 74, rue Child

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

- 9.1 Dépôt d'une demande dans le cadre du « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2018-2019 (PAFLPH) » volet soutien à l'accompagnement
- 9.2 Entente intermunicipale entre la Ville de Coaticook et la municipalité de Dixville pour l'aménagement du Parc Nelson et autorisation de signature
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Demi-marathon de Coaticook qui se tiendra le 5 août prochain
- 9.4 Versement au Club de baseball sénior la somme de 1 000 \$ par mois pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence
- 9.5 Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2018
- 9.6 Entente entre la Ville de Coaticook et la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et autorisation de signature
- 9.7 Entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de St-Herménégilde concernant le partage des services de sauveteurs de piscines et de plage afin de pouvoir offrir à

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

la population de la municipalité des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et autorisation de signature

- 9.8 Entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de Dixville concernant le partage des services de sauveteurs de piscines et de plage afin de pouvoir offrir à la population de la municipalité des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et autorisation de signature

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Lafaille et Fils Ltée concernant le lot 3 309 735 et une partie du lot 3 309 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 5 ans et autorisation de signature
- 10.2 Bail entre la Ville de Coaticook et monsieur John Pfeuti concernant les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 5 ans et autorisation de signature
- 10.3 Modification du bail entre la Ville de Coaticook et la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Coaticook et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Servitude en faveur d'Hydro-Québec - Borne de recharge pour véhicules électriques - lot 3 311 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 11.2 Fin d'emploi de l'employé numéro 484 et autorisation de signature
- 11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de 1 an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 270,14 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables
- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes continues pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associé inc. au montant de 22 399 \$ taxes en sus
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes ponctuelles pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant de 18 026,25 \$ plus les taxes applicables
- 11.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux et la fourniture d'enrobée bitumineux et la réparation du pavage de type, A, B et C des rues pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Couillard

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Construction ltée au montant de 404 250 \$ plus les taxes applicables

- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2018, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 17,94 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables
- 11.8 Réquisition numéro 2018-16 au montant de 2 030,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de deux filets séparateurs extérieurs pour les terrains de tennis au parc Shurtleff
- 11.9 Réquisition numéro 2018-18 au montant de 33 862 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un groupe électrogène pour le nouveau poste 120 kV
- 11.10 Embauche d'étudiants pour la période estivale 2018

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Participation au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada

15. RÉGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 6-F-12 (2018) règlement abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-10 (2017) concernant la conservation du patrimoine bâti - revitalisation des bâtiments patrimoniaux
- 15.2 Adoption du règlement numéro 12-5 RM460 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs
- 15.3 Dépôt du certificat de la tenu du registre, conformément à la l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, du règlement numéro 29-191 (2018) décrétant une dépense de 4 689 970 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et abrogeant le règlement d'emprunt 29-190 (2017)
- 15.4 Avis de motion du règlement 17-4-16 (2018) relativement au traitement des égouts de la Ville de Coaticook en ce qui a trait à l'imposition d'une compensation par catégorie d'usage et demande de dispense de lecture

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-04-34487 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-04-34487

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18-04-34488 2. ADOPTION LES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU 12 MARS 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2018**

RÉSOLUTION 18-04-34488

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 29 mars 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 29 mars 2018 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Explications sur la nouvelle signalisation de la rue Cleveland : Entrée interdite en vigueur
- 11 avril 2018 : Conférence de presse à la Microbrasserie de Coaticook de la Ministre Marie-Claude Bibeau afin d'annoncer des investissements dans des entreprises de la ville
- Le Centre d'action bénévole fête ses 30 ans, félicitations !
- Première rencontre du comité jeunesse : 13 jeunes se sont inscrits, des belles idées naissent de ce comité
- Assemblée de mai : jumelage avec des étudiants.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 VINCENT BROCHU

Bonsoir à tous,

J'ai deux sujets ce soir, premièrement :

Acti-bus : Le transport interurbain est bien rodé.

En janvier c'est 300 passagers qui ont utilisé le service. En février c'est aussi près de 300 personnes qui ont monté à bord. Finalement en mars, il semble y avoir eu une augmentation notable, mais les chiffres du dernier mois vous seront dévoilés le mois prochain... Suspense !

Je vous rappelle que le coût d'un billet est de 2 \$ et que le service est gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. De plus, certains commerces, dont le Légufruit, donnent des rabais aux gens qui transigent par l'autobus. Informez-vous auprès d'Acti-bus au 819-849-3024.

Second sujet :

Comité consultatif d'urbanisme :

C'est 34 demandes de permis qui ont été faites pour le dernier mois, totalisant 1 187 460 \$ d'investissement. Si vous me laissez décortiquer ce montant, c'est 550 K pour de nouvelles constructions résidentielles, c'est 172 K en rénovation résidentielle, 280 K en agrandissement agricole et 103 K dans le secteur institutionnel ou public.

Donc voilà, le printemps est arrivé et il apporte avec lui la saison de la construction.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir, Mesdames, Messieurs,

Merci à tous les bénévoles et les gens qui nous ont encouragés et qui ont travaillé au brunch du Collège Rivier, mais plus spécifiquement M. le maire !

Maintenant, passons aux activités culturelles.

D'abord, la bibliothèque Françoise-Maurice

- Heure du conte avec Caroline 21 avril et 12 mai 11 h
- Club de lecture 2 mai 13 h 30
- Concours « Chasse aux courriels » jusqu'au 11 mai, tous ceux qui s'inscrivent pour recevoir par courriels leurs avis de réservation, de courtoisie ou de retard seront éligibles au tirage de l'une des cinq (5) tablettes Samsung Galaxy Tab E Lite de 7 po !

Pour ce faire, complétez le formulaire disponible à l'adresse concours.rbes.me. Le tirage aura lieu le 18 mai.

Grand ménage du printemps dimanche 20 mai, la bibliothèque sera fermée pour permettre notre grand ménage du printemps. Cependant, la chute demeurera accessible durant cette période.

Pavillon des arts

Nicolas Jobin, vendredi 13 avril à 20 h. Tutti! De Lascaux au disco : Avec tout ce qu'il faut de talent, d'érudition et énormément d'humour, Nicolas Jobin et ses musiciens racontent et interprètent avec audace 35 000 ans de musique.

Marina Thibeault, dimanche 15 avril à 11 h 30. Reconnue pour "sa sonorité riche et profonde ainsi que sa virtuosité et son enthousiasme exceptionnel", Marina Thibeault voyage dans le monde en...violoniste

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

François Léveillé, samedi 21 avril à 20 h. Spectacle au parfum indélébile d'où le public sort avec le sourire aux lèvres et un sentiment de bien-être contagieux.

Steve Hill, vendredi 27 avril à 20 h. Véritable homme-orchestre, en plus de chanter et de jouer de la guitare, il manie également l'harmonica, active une grosse caisse, une caisse...

Thomas Hellman, samedi 5 mai à 20 h. Rêves américains, de la ruée vers l'or à la Grande Crise Le spectacle, à mi-chemin entre le théâtre, le spectacle musical et le conte, explore...

Musée Beaulne

Dans les échos du Musée

Programmation des expositions pour 2019 : Appel de projets d'expositions. En prévision de sa programmation 2019, le Musée Beaulne de Coaticook lance un appel de candidatures. Les artistes désireux de déposer un projet d'exposition doivent faire parvenir leur dossier au plus tard le 30 avril 2018. La Fondation Les Amis du Musée Beaulne est très fière de mettre en branle sa première campagne de financement. Cette jeune fondation a comme objets : de promouvoir l'éducation par l'art et la culture, de présenter des événements liés à l'art, la culture et le patrimoine et de préserver tous les aspects touchant le patrimoine local, sous la présidence d'Alain Ouzilleau.

Les expositions :

- Tiens bien ton chapeau, collection du Musée, 19 mars 2017 au 6 mai 2018
- Rituels et apparence au masculin, collection du Musée, 18 février au 21 octobre 2018
- Blancs nocturnes, Edwin Bouget, 11 mars au 15 avril 2018
- Dérobée, Amélie Pomerleau, 11 mars au 15 avril 2018

Société d'histoire de Coaticook.

À la Société ils ont terminé tout l'archivage vous pouvez même consulter via internet.

Toutes les collections sont répertoriées et classées.

Vous allez sur le site de la Société sur le portail des archives des Cantons de l'Est et là vous vous amusez.

Déjeuner-causerie cette semaine La municipalité de Stanstead Est avec M. Le maire Gilbert Ferland, à ne pas manquer le mercredi 11 avril à 9 h au restaurant La Place.

Le Théâtre

La troupe de Théâtre Les sceneux du Pavillon présenteront leur pièce annuelle soit le titre Pleine Lune, les 17, 18 et 19 mai prochain!

Les billets sont en vente auprès des comédiens et du Pavillon des arts.

Toponymie : le poste 120 kV qui sera situé sur la rue Merrill où les travaux sont commencés. Cet endroit portera le nom de Sleeper and Akhurst !

- Poste Sleeper & Akhurst : En 1860, Lewis Sleeper construit une bâtisse à 3 étages : 1er son frère, Wright Sleeper tourne le fer et autres métaux. 2e Worthen fabrique des étoffes sur métier à tisser. 3e A.H. Cumming fabrique des portes et châssis. La fonderie que les frères Sleeper vont ultérieurement exploiter s'appelle Sleeper et Akhurst. Lewis Sleeper va construire un barrage. Elle était louée à 3 entreprises qui utilisaient la même force motrice. En 1888, la fonderie Sleeper & Akhurst installe une turbine. Il s'agit d'une des premières au Québec.

Merci !

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous citoyens et citoyennes....

Pour commencer, en fin de semaine dernière, soit samedi le 7 avril, je suis allée au souper spaghetti organisé par le junior élite, le Rocket South Shore. Cette levée de fonds a encore été un succès cette année et l'organisation fût appréciée. Bravo à vous tous et bonne saison 2018. J'en fais aussi une invitation à toute la population pour venir encourager le Rocket à leur match d'ouverture local le 25 mai prochain au stade Julien-Morin dès 20 h. Pour continuer dans le baseball, je vous invite aussi au match d'ouverture local des séniors Big Bill qui affrontera St-Jean-sur-Richelieu le 20 mai dès 19 h.

De plus, samedi le 7 avril, j'ai aussi assisté au spectacle-bénéfice de fin d'année du club de patinage artistique. Il n'y a qu'un seul mot à dire...Wow ! La présidente Mme Farrah Cabana et toute son équipe de bénévoles nous ont fait vivre une soirée des plus magiques. Bravo à vous tous, car j'en suis certaine, vous avez dû en patiner une claque pour avoir organisé ce spectacle d'envergure. Merci à vous, mais aussi merci à tous les chanteurs locaux qui étaient présents. Nos yeux et nos oreilles étaient émerveillés. Merci à tous les spectateurs présents qui ont rempli l'aréna pour cette bonne cause.

Pour ce qui est de l'aréna et du hockey mineur, je félicite sincèrement le comité organisateur, les joueurs, les parents ainsi que tous les bénévoles impliqués pour ce sport. Bravo à toutes les équipes de tous les niveaux. Bravo spécial à l'équipe midget A 2 qui s'est rendu en finale des interrégionaux en fin de semaine dernière. Partout où vous tous êtes passés, la ville de Coaticook était vraiment bien représentée et nous sommes fiers de vous. En fin de semaine, les 13-14 et 15 avril, dernière semaine d'activité hivernale au centre récréatif Gérard-Couillard, il y aura le tournoi dernière chance.

Passons maintenant aux sports d'été, soit le baseball mineur et le soccer qui ont presque tous entamé leurs pratiques à l'intérieur. N'oubliez pas que vous pouvez encore inscrire vos enfants si cela n'est pas déjà fait. Il y a aussi la crosse mineure qui a eu ses portes ouvertes dernièrement et là aussi, je peux vous dire qu'il n'est pas trop tard pour les inscriptions. Le soccer envisage une grande et belle année pour leurs activités, car ils sont déjà à la préparation du 30e tournoi des frontières qui se déroulera au début du mois d'août.

Il est maintenant le temps de passer aux loisirs d'été 2018 qui en sont présentement à prendre les inscriptions de vos enfants soit à partir d'aujourd'hui jusqu'au 27 avril. Via le site internet de la Ville, section camp de jour, vous pouvez faire les inscriptions et vous pourrez aussi avoir vos rabais pour famille nombreuse presque automatiquement si vous êtes déjà inscrits à la Ville depuis 2017. Vous pouvez aussi inscrire vos enfants en personne sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou en appelant au 819-849-2721 poste 243. Profiter de ce service offert pour vous à coût plus que raisonnable.

Pour terminer, je vous annonce les noms des étudiants embauchés qui travailleront tout l'été pour la ville, parmi les sauveteurs: Audrey Arel qui sera la chef sauveteur et ses collègues Joanie Arel, Laurie Poulin, Éloik Guay, Evan Marchand, Laurie Gendron, Vanessa Boucher, Béatrice Lajeunesse, Victoria Couture et Sophia Véronneau. Pour les services extérieurs, il y aura Antoine Chouinard, Jacob Dubé, Carolanne Hotte, Alexis Tanguay,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

KimberLee Tremblay et Audrey Dasylyva. Comme aide administrative, ce sera Catherine Madore.

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 DENIS HÉBERT

Bonsoir concitoyennes et concitoyens de Coaticook
Voici mon rapport du mois d'avril en liens à mes différents dossiers

Voirie rurale

Bien que le temps froid soit resté avec nous durant le mois de mars, c'est la période de dégel. Nous demandons la collaboration de tous pour conserver nos routes rurales en bon état. Suite à la période de dégel, les différents travaux routiers pourront débiter.

Expo Vallée de la Coaticook

L'édition 2018 de l'expo aura lieu du 2 au 5 août prochain. Étant donné que nous sommes en saison des sucres, je rappelle aux productrices et producteurs de sirop d'érable qu'il y aura encore cette année un jugement pour trouver le meilleur et le plus beau sirop d'érable de la région. Garder de côté quelques contenants pour participer à ce jugement. En ce qui concerne les jugements de bovins laitiers, cette année marque le retour de toutes les classes de génisses et de vaches.

Parc de la Gorge et Découverte nature

Au mois de mars avait lieu assemblée générale annuelle de la Société de développement du parc de la gorge et du Parc découvert nature de Baldwin. L'année 2017 s'est terminée avec un surplus budgétaire de plus de 900 000 \$ et plus de 300 000 visiteurs pour la Gorge. La popularité ne se dément pas. La saison qui s'en vient est déjà en préparation avec des investissements majeurs encore cette année pour le parcours nocturne Foresta Lumina. Des investissements sont aussi prévus au Parc Découverte nature pour bonifier l'offre aux visiteurs. Le comité des usagers de la Gorge s'est réuni pour voir ensemble à améliorer nos sentiers. C'est ainsi qu'un plan d'action sera établi pour optimiser l'offre aux adeptes du vélo, de la marche et de la raquette.

Ferme du CIARC

Nous sommes en train d'établir nos besoins pour la construction d'un bâtiment laitier moderne et nous recherchons des partenaires financiers pour concrétiser le projet. Il y a présentement des programmes d'investissements très intéressants du côté du gouvernement provincial et aussi du côté du fédéral. La semaine dernière avait lieu le souper Bières et saucisses de la fondation du CRIFA. Ce souper se tenait directement dans l'expo horticole. La fondation du Crifa vient en aide aux étudiants qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts et qui veulent réussir leurs études sans se soucier de l'aspect financier précaire auxquelles ils font face. Très belle participation de la communauté!

Le 20 avril prochain se tiendra au Centre Élie Carrier la soirée hommage au bénévole. C'est l'occasion de souligner le travail des gens qui n'attendent rien en retour, mais qui fait beaucoup de bien autour.

5.5 GAÉTAN LABELLE

Bonsoir chers(es) citoyens(nes),

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 1- Dernièrement un lac à épaule a eu lieu pour l'organisme Rues Principales afin de faire le point et discuter de nouveaux projets pour le centre-ville. Prochainement une soirée d'informations aura lieu pour les commerçants afin de vous faire part des projets et demander vos idées et commentaires pour le centre-ville.
- 2- Le 27 Mars dernier avait lieu une soirée organisée par l'équipe de la MRC de Coaticook pour présenter les 57 projets de promoteurs et organismes de la MRC qui s'est passé à la cour de la dernière année. Plusieurs de ces entreprises était de notre ville, félicitations aux entrepreneurs et organismes et aux organisateurs!
- 3- L'OMH de Coaticook a reçu la visite de la SHQ pour une vérification des livres et de son fonctionnement. Dernièrement une lettre lui a été envoyé pour annoncer les résultats de cette vérification et bien que certains détails son à corrigé dans son ensemble la SHQ est satisfaites du fonctionnement de OMH.
- 4- Concernant le nouveau poste électrique 120 KV, les travaux ont débuté et le projet est toujours l'intérieur des coûts prévus, une bonne nouvelle.

Merci, bonne fin de soirée!

5.6 GUY JUBINVILLE

Merci M. le maire, bonsoir citoyen citoyenne!

Je vais commencer pour la Corporation de gestion de l'aréna. Lors de la dernière réunion on a eu un aperçu des finances de l'automne à la mi-janvier et je suis heureux, car nous sommes dans le positif par rapport aux projections pour la première année d'opération de l'aréna Gérard-Couillard, avec le coût de location de surface aux organisations telle que hockey mineur, patinage artistique, ligue adulte, aux écoles, les tournois, la crosse mineure et toutes autres événements. Merci à l'ancien conseil de ville pour la création de la Corporation de l'aréna qui nous fait bénéficier de plusieurs avantages.

Maintenant je vais vous parler du rapport annuel en sécurité incendie. Les dépenses reliées à l'incendie en 2015 étaient 124,98 \$ par habitant au Québec et pour les municipalités de 5 000 à 25 000 habitants étaient de 90,75 \$ par habitant. Les dépenses moyennes en incendie dans la MRC en 2017 sont légèrement en baisse par habitant, soit de 55,61 \$ et 55,63 \$ en 2016. Pour Coaticook seulement 2,5% du budget a été alloué pour des incendies en 2017 et 3% en 2016, cela fait une dépense nette par habitant de 37,46 \$ pour 2017 et 35,97 \$ pour 2016. 640 visites résidentielles ont eu lieu en 2017, 119 (19 %) pour une anomalie avec l'avertisseur de fumée, 103 (16 %) pour le détecteur de monoxyde de carbone et 25 (5 %) autres anomalies diverses. La régie a 110 plans d'interventions complétées. Ces plans sont faits directement dans le logiciel CAUCA, accessibles directement à la caserne ou un portable, cela aide à mieux préparer les SSI advenant une intervention ou une pratique des services incendie.

Notre effectif se compose de 7 officiers, 33 pompiers et les 40 sont 100% conforme pour effectuer leur travail. Certains ont des formations spécialisées, 12 en désincarcération, 7 avec l'appareil de levage, 27 à l'autopompe, 7 RCCI (recherche des causes et de circonstance), 2 TPI (technique de prévention des incendies), 19 comme premier répondant, 12 sauvetages nautiques ,11 matières dangereuses, 2 en espace clos et 2 en sauvetage en hauteur.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Merci et bonne soirée

6. FINANCES

18-04-34489 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2018

RÉSOLUTION 18-04-34489

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2018 au montant total de 1 832 123,89 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2018 comme suit :

- Fonds administration : 1 713 030,27 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 119 093,62 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MARS 2018

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2018.

18-04-34490 6.3 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-04-34490

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 435 628 \$ en 2018, soit 392 065 \$ à la charge de la Société d'habitation et 43 563 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2018

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2018 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

18-04-34491

7.2 ACTE DE TOLÉRANCE - EMPIÈTEMENT D'UNE RÉSIDENCE DANS UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34491

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme a reçu une demande pour la signature d'un acte de tolérance;

CONSIDÉRANT que la résidence empiète dans la servitude d'aqueduc et d'égout en consentie en faveur de la Ville de Coaticook, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro 74 231;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à signer un acte de tolérance afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à l'acte de servitude sont à la charge du demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU:

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'acte de tolérance; ET
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34492

7.3 AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK À PROCÉDER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-001 RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE AFIN DE FINALISER L'IMPLANTATION, LA CONSTRUCTION ET LE DÉMARRAGE DE L'USINE DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES AU MONTANT MAXIMAL DE 500 000 \$

RÉSOLUTION 18-04-34492

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook doit s'assurer que les activités d'élimination des matières résiduelles s'exercent dans le respect des personnes et de l'environnement ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook entend procéder à des travaux supplémentaires afin de finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook n'a pas les fonds estimés nécessaires à cette fin et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour procéder auxdits travaux;

CONSIDÉRANT que ledit emprunt est d'un montant de 500 000 \$ est pour une période de 25 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise à la Ville de Coaticook pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à procéder au règlement d'emprunt 2018-001 relatif au financement des travaux supplémentaire afin de finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34493

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 345, RUE CHILD

RÉSOLUTION 18-04-34493

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 345, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-202;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 345, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34494

7.5 REFUS D'UN PROJET DE RÉNOVATION POUR UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 32-34, RUE COURT

RÉSOLUTION 18-04-34494

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 32-34, rue Court;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la résidence est dans le centre-ville patrimonial et dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser le projet de rénovation tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que le revêtement soit un déclin de bois ou de bois d'ingénierie ou de réparer le déclin existant tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de refuser le projet de rénovation pour la résidence située au 32-34, rue Court soit de permettre les travaux de remplacement du déclin de masonite par le déclin de vinyle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34495

7.6 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 153, RUE THORNTON

RÉSOLUTION 18-04-34495

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 153, rue Thornton;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone AR-102;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 153, rue Thornton, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34496

7.7 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 74, RUE CHILD

RÉSOLUTION 18-04-34496

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 74, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mars 2018;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 74, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mars 2018 avec les conditions suivantes :

- Que le type d'éclairage soit fait par col de cygne avec un éclairage blanc doux chaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

18-04-34497

9.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2019 (PAFLPH) » VOLET SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

RÉSOLUTION 18-04-34497

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire d'engager un accompagnateur en vue d'accompagner un jeune au camp de jour de la ville (Loisirs d'été de Coaticook);

CONSIDÉRANT qu'un programme de soutien financier est offert par l'association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie est un organisme à but non lucratif fondé en 1975 et voué à la promotion du droit au loisir des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cette association offre un programme pour les municipalités permettant la possibilité de présenter une demande d'aide financière pour couvrir une partie des services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que le conseil autorise le dépôt de la demande auprès de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie et autorise l'agente de développement en loisirs de la MRC de Coaticook à signer ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34498

9.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC NELSON ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34498

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Dixville souhaite acquérir la propriété du Parc Nelson (hameau Stanhope) appartenant au Comité de Loisir Stanhope Inc. situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite contribuer à l'aménagement dudit parc ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dixville désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C 27.1) pour conclure, avec la Ville, une entente intermunicipale à cet effet, conformément à la *Loi sur les Compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la présente entente n'a pas pour effet de soustraire les travaux à l'obtention d'un certificat d'autorisation, ou d'un permis s'il y a lieu.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de Dixville pour l'aménagement d'un parc; ET
- D'autoriser le paiement de 15 000 \$ à la municipalité de Dixville pour l'achat et l'installation d'équipements pour le parc Nelson et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34499

9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU DEMI-MARATHON DE COATICOOK QUI SE TIENDRA LE 5 AOÛT PROCHAIN

RÉSOLUTION 18-04-34499

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Demi-marathon de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ ainsi qu'une aide technique des services extérieurs de la Ville de Coaticook au Demi-marathon de Coaticook qui se tiendra le 5 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34500

9.4 VERSEMENT AU CLUB DE BASEBALL SÉNIOR LA SOMME DE 1 000 \$ PAR MOIS POUR L'ENTRETIEN DU STADE JULIEN-MORIN AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DE LA SECTION DES LOISIRS D'ÉTÉ AU PARC LAURENCE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-04-34500

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit voir à la propreté et à l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le Club de baseball sénior a offert à la Ville d'entretenir ces endroits mentionnés plus haut;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie le Club demande à la Ville une compensation monétaire au montant de 1 000 \$ par mois durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Sport-Loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de verser au Club de baseball sénior la somme de 1 000 \$ par mois soit du mois de mai jusqu'au mois d'août 2018 pour l'entretien du stade Julien-Morin ainsi que pour le nettoyage de la section des loisirs d'été au parc Laurence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34501

9.5 EMBAUCHE DES SAUVETEURS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
2018

RÉSOLUTION 18-04-34501

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et East-Hereford ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteuse ont retenu les sauveteurs nommés ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'engager des sauveteurs suivants pour la saison estivale 2018 selon des conditions de travail décrites à la grille des salaires fixée par le comité sports-loisirs laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante :

Chef sauveteur :

- Audrey Arel

Sauveteurs :

- Joanie Arel
- Laurie Poulin
- Éloik Guay
- Evan Marchand
- Laurie Gendron
- Vanessa Boucher
- Béatrice Lajeunesse

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Victoria Couture
- Sophia Véronneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-04-34502** 9.6 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34502

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine avec la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de signer l'entente avec la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et d'autoriser la greffière à signer l'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-04-34503** 9.7 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINES ET DE PLAGE AFIN DE POUVOIR OFFRIR À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANS D'EAU RAFRAÎCHISSANTS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34503

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec la municipalité de St-Herménégilde afin de pouvoir offrir à toute la population, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Herménégilde a manifesté l'intérêt à profiter de ces services, considérant que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de signer l'entente avec la municipalité de St-Herménégilde concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage afin de pouvoir offrir à toute la population des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et d'autoriser la greffière à signer l'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34504

9.8 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINES ET DE PLAGE AFIN DE POUVOIR OFFRIR À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANS D'EAU RAFRAÎCHISSANTS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34504

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec la municipalité de Dixville afin de pouvoir offrir à toute la population, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dixville a manifesté l'intérêt à profiter de ces services, considérant que les salaires seront uniformisés et que nous pourrions partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de signer l'entente avec la municipalité de Dixville concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage afin de pouvoir offrir à toute la population des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et d'autoriser la greffière à signer l'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18-04-34505

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LAFAILLE ET FILS LTÉE CONCERNANT LE LOT 3 309 735 ET UNE PARTIE DU LOT 3 309 736 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, POUR UNE DURÉE DE 5 ANS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34505

CONSIDÉRANT qu'en 2017 la Ville de Coaticook et Lafaille et fils Ltée ont conclu un bail concernant la location d'une terre de 94 acres;

CONSIDÉRANT que ledit bail prendra fin le 30 avril prochain, il y a lieu de renégocier les conditions de ladite location;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les biens loués sont le lot 3 309 735 et une partie du lot 3 309 736 du cadastre du Québec et situé dans la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- De renouveler le bail avec Lafaille et Fils Ltée le bail concernant le lot 3 309 735 et une partie du lot 3 309 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 5 ans, pour un montant, excluant les taxes de 80 \$ l'acre, le tout selon les termes et conditions mentionnées au bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34506

10.2 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JOHN PFEUTI CONCERNANT LES PARTIES DU LOT 3 560 197 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, POUR UNE DURÉE DE 5 ANS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34506

CONSIDÉRANT qu'en 2017 la Ville de Coaticook et monsieur John Pfeuti ont conclu un bail concernant la location d'une terre de 18.4 acres;

CONSIDÉRANT que ledit bail prendra fin le 30 avril prochain, il y a lieu de renégocier les conditions de ladite location;

CONSIDÉRANT que les biens loués sont les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec et situé dans la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- De renouveler le bail avec monsieur John Pfeuti le bail concernant les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 5 ans, pour un montant, excluant les taxes de 80 \$ l'acre, le tout selon les termes et conditions mentionnées au bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-04-34507** 10.3 MODIFICATION DU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34507

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Coaticook loue un bureau dans l'hôtel de ville à Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important d'appuyer les organismes à caractère para municipal;

CONSIDÉRANT que le présent bail doit être modifié dû à la modification de la superficie du local;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser la modification du bail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Coaticook pour la location d'un bureau dans l'hôtel de ville à Coaticook et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 18-04-34508** 11.1 SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC - BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - LOT 3 311 625 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-04-34508

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a obtenu le mandat du gouvernement du Québec de promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique sur l'ensemble du territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Hydro-Québec ont signé un protocole d'entente pour l'établissement de servitude pour l'installation d'une borne électrique de 400 V;

CONSIDÉRANT la réception de l'acte de servitude, lequel est joint au présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le l'acte de servitude relatif à l'établissement d'une servitude pour l'installation d'une borne électrique de 400 V et de mandater le notaire Me Luc Custeau, à titre de notaire pour la réception de la signature des représentants de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-04-34509** 11.2 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 484 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-04-34509

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 484;

CONSIDÉRANT que la décision de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail confirme que l'employé ne peut retourner travailler dans son poste en raison de limitations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT que la Ville n'est pas en mesure d'offrir à l'employé un poste considéré comme étant un emploi convenable;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 484 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34510

11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL À ADOUCISSEUR DE TYPE HYGRADE ALIMENTAIRE AVEC YPS POUR UNE PÉRIODE DE 1 AN, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 270,14 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-04-34510

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de 1 an;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 22 mars 2017 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	1 an Avec transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur la tonne métrique incluant les taxes
-----------------	--

Compass Minerals Canada Corp.	270,14 \$
-------------------------------	-----------

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant total de 270,14 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de 1 an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant 270,14 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-412-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34511

11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE DE LIGNES CONTINUES POUR L'ANNÉE 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉ INC. AU MONTANT DE 22 399 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 18-04-34511

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage de lignes continues pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 avril 2018 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Taxes en sus
Durand Marquage et associés inc.	22 399,00 \$
Lignco Sigma inc.	33 300,00 \$
Lignes de stationnement MF	N/A

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associé inc. au montant total de 22 399 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes continues pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associé inc. au montant 22 399 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-04-34512** 11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE DE LIGNES PONCTUELLES POUR L'ANNÉE 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. AU MONTANT DE 18 026,25 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-04-34512

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage de lignes ponctuelles pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 avril 2017 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissions	Taxes en sus
Durand Marquage et associés inc.	18 026,25 \$
Lignes de stationnement MF	18 054,00 \$
Lignco Sigma inc.	19 980,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc.au montant total de 18 026,25 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage de lignes ponctuelles pour l'année 2017, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant 18 026,25 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-04-34513** 11.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX ET LA FOURNITURE D'ENROBÉE BITUMINEUX ET LA RÉPARATION DU PAVAGE DE TYPE, A, B ET C DES RUES POUR L'ANNÉE 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE AU MONTANT DE 404 250 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-04-34513

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux et la fourniture d'enrobées bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 avril 2018 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

SOUSSIONNAIRES	TYPE A T/M	TYPE B T/M	TYPE C T/M
TOTAL AVANT TX			
Couillard Construction Itée	312,00 \$	135,00 \$	102,00 \$
	Total A/B/C : 404 250,00 \$		
Pavage Maska inc.	366,75 \$	162,00 \$	108,00 \$
	Total A/B/C : 439 987,50 \$		
Eurovia Québec Construction inc.	323,50 \$	157,20 \$	121,20 \$
	Total A/B/C : 468 055,00 \$		
Sintra inc.	311,80 \$	149,38 \$	134,79 \$
	Total A/B/C : 504 727,00 \$		

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 404 250 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- D'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, B et C incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Couillard construction Itée au montant prévu à la T/M dans la soumission plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense pour un montant total de maximal de 400 000 \$ aux postes budgétaires suivants:
 - Plan de gestion des chaussées : 200 000 \$, poste 02-920-01-725
 - Restauration pavage Barnston : 150 000 \$, poste 02-920-03-721
 - Restauration pavage Barford : 50 000 \$, poste 02-920-03-721; ET
- De permettre d'affecter davantage de budgets sous réserve de la réception de l'aide financière à confirmer du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34514

11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 17,94 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-04-34514

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemin du secteur rural 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 avril 2018 à 11 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit celles de :

Compagnie	Prix à la TM avant taxes	Prix global pour 25 000 TM avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	17,94 \$	448 500,00 \$
Couillard Construction Itée	18,09 \$	452 250,00 \$
Sintra inc.	22,70 \$	567 500,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2018 pour la quantité de 25 000 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant 17,94 \$ la tonne métrique taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34515

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-16 AU MONTANT DE 2 030,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DEUX FILETS SÉPARATEURS EXTÉRIEURS POUR LES TERRAINS DE TENNIS AU PARC SHURTLEFF

RÉSOLUTION 18-04-34515

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de deux filets séparateurs extérieurs pour les terrains de tennis au parc Shurtleff ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Groupe Sport Inter au montant de 2 030,50 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Groupe Sport Inter;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-16 pour l'achat de deux filets séparateurs extérieurs pour les terrains de tennis au parc Shurtleff auprès de la compagnie Groupe Sport Inter au montant de 2 030,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34516

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-18 AU MONTANT DE 33 862 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR LE NOUVEAU POSTE 120 KV

RÉSOLUTION 18-04-34516

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'un groupe électrogène pour le nouveau poste 120 kV;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Drumco au montant de 33 862 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Drumco;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-18 pour l'achat d'un groupe électrogène pour le nouveau poste 120 kV auprès de la compagnie Drumco au montant de 33 862 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-88-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34517

11.10 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2018

RÉSOLUTION 18-04-34517

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'engager des étudiants aux postes suivants pour la saison estivale 2018 :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Services extérieurs :

- Antoine Chouinard
- Jacob Dubé
- Carolanne Hotte
- Alexis Tanguay
- Kymber Lee Tremblay
- Audrey Dassylva

Aide administrative:

- Catherine Madore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

18-04-34518

14.1 PARTICIPATION AU DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES D'INFRASTRUCTURE CANADA

RÉSOLUTION 18-04-34518

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a comme mission de soutenir activement les municipalités qui la constituent dans la mise en œuvre de projets concrets visant l'amélioration de la qualité de vie, du développement social et économique de leur milieu et de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook souhaite développer pour et avec les municipalités des projets locaux et régionaux structurants ayant des perspectives de développement durable répondant aux priorités inscrites dans leur planification stratégique et diverses politiques;

CONSIDÉRANT que le développement du territoire de la MRC passe par la concertation, la collaboration, l'innovation ainsi que la réalisation de projets ambitieux;

CONSIDÉRANT que la compétition du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada offre aux municipalités de la MRC de Coaticook une opportunité de concrétisation de projets ambitieux et novateurs répondant aux objectifs inscrits dans leurs planifications stratégiques et diverses politiques issues de consultations publiques et qui tiennent compte de plusieurs facteurs de développement tel que la qualité de vie, l'enjeu de distance, la ruralité, l'attractivité, la sécurité, la santé, l'agriculture, le développement économique, l'inclusion sociale et linguistique, etc.;

CONSIDÉRANT que Défi des villes intelligentes demande aux dirigeants municipaux de faire équipe avec des entreprises d'avant-garde, des universités et des organismes pour concevoir des solutions novatrices afin de résoudre leurs défis les plus urgents en utilisant des données et des technologies connectées;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont appelées à être créatives en pensant à ce qui aura le plus grand impact pour leur collectivité et développer des solutions inspirées qui auront une incidence réelle et tangible;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une plateforme unique permettant le partage d'information et la recherche de solutions novatrices et porteuses d'avenir pour plusieurs enjeux de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook d'ici 2020 permettra la réalisation de projets pour les résidents, les organismes et les entreprises rurales utilisant Internet haute performance et des technologies connectées;

CONSIDÉRANT que la région de la MRC de Coaticook a, à maintes reprises, prouvé sa capacité d'être proactive, ambitieuse et innovante dans la réalisation de projets porteurs et distinctifs pour sa population et son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook et les municipalités avec l'aide de partenaires communautaires et sociaux économiques du territoire ont, à maintes reprises, prouvé leur capacité d'initier, de développer, de soutenir et d'assurer le suivi de projets ambitieux et porteur pour la région;

CONSIDÉRANT que la région de la MRC de Coaticook tire sa force de développement dans sa capacité de concrétisation de projets mettant en action sa population ainsi que plusieurs partenaires municipaux, locaux, régionaux, publics et privés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook possède les ressources pouvant assurer le leadership du développement et du suivi de la démarche exigée pour la participation au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est d'opinion que les projets soumis dans le cadre du Défi des villes intelligentes permettront d'améliorer à plusieurs niveaux la qualité de vie et la participation sociale des citoyens de l'ensemble de la MRC, d'assurer une occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités de développement d'affaires novateur et optimal, et ce même pour les secteurs ruraux de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

IL EST RÉSOLU :

- De mandater la MRC de Coaticook pour déposer un projet structurant et ambitieux au Défi des villes intelligentes d'infrastructure Canada au nom de l'ensemble des municipalités de la MRC ;
- D'utiliser les orientations mises de l'avant dans les planifications et politiques issues des diverses consultations publiques des municipalités et organismes de la MRC de Coaticook pour élaborer des propositions de projets novateurs et porteurs pour nos citoyens et notre milieu.
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉGLEMENTS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-04-34519** 15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-12 (2018)
RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
6-F-10 (2017) CONCERNANT LA CONSERVATION DU
PATRIMOINE BÂTI - REVITALISATION DES BÂTIMENTS
PATRIMONIAUX

RÉSOLUTION 18-04-34519

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre 19.1) permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursera une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mettre en place des mesures afin d'appuyer les initiatives des commerçants qui désirent revitaliser leur commerce;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 6-F-12 (2018) fut faite lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-F-12 (2018) règlement abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-10 (2017) concernant la conservation du patrimoine bâti - revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-04-34520** 15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460 (2018)
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES
ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS
ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION 18-04-34520

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM460 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM460 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-04-34521

15.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENU DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À LA L'ARTICLE 553 DE LA *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS* DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191 (2018) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 689 970 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-190 (2017)

RÉSOLUTION 18-04-34521

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29-191 (2018), il y a eu tenue d'un registre le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-190 (2018) décrétant une dépense de 4 689 970 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et abrogeant le règlement d'emprunt 29-190 (2017), ET;

De constater que sur une possibilité de 7 043 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-191 (2018) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 17-4-16 (2018)
RELATIVEMENT AU TRAITEMENT DES ÉGOUTS DE LA VILLE DE
COATICOOK EN CE QUI A TRAIT À L'IMPOSITION D'UNE
COMPENSATION PAR CATÉGORIE D'USAGE ET DEMANDE DE
DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-4-16 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 17-4-16 (2018) relativement au traitement des égouts de la Ville de Coaticook en ce qui a trait à l'imposition d'une compensation par catégorie d'usage.

L'objet de ce règlement est de fixer la tarification applicable aux utilisateurs du réseau d'égout en proportion de l'utilisation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration et des coûts annuels reliés à cette utilisation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 17-4-16 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-04-34522

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-04-34522

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière